

香港特別行政區政府  
駐布魯塞爾經濟貿易辦事處



HONG KONG ECONOMIC AND TRADE OFFICE  
Government of the Hong Kong Special  
Administrative Region

Government of the Hong Kong Special Administrative Region of the People's  
Republic of China  
Hong Kong Economic and Trade Office  
Rue d'Arlon 118  
1040 Bruxelles  
Belgique  
Contact presse : melissa\_pascale@hongkong-eu.org

Paris Match  
A l'attention du Rédacteur en Chef  
60643 Chantilly Cedex  
France

Bruxelles, le 15 février 2021

Monsieur,

Je me réfère par la présente à l'article intitulé « Un animateur de radio devient la deuxième personne inculpée pour sédition à Hong Kong », publié le 8 février 2021.

Nous apprécions la diversité des points de vue et des perspectives dès lors qu'ils s'appuient sur des faits. Or nous constatons que l'article susmentionné suggère à tort que la loi sur la sécurité nationale (LSN) a supprimé des libertés dont jouissaient les résidents de Hong Kong et a mis fin aux manifestations. Pour une vision complète et équilibrée, je souhaiterais attirer votre attention sur les faits suivants.

La LSN a été promulguée pour rétablir la stabilité à Hong Kong, après des mois de mouvements sociaux violents. Elle applique pleinement et fidèlement le principe « Un pays, deux systèmes » selon lequel Hong Kong jouit d'un degré élevé d'autonomie. La LSN vise des actes ou des activités universellement considérés comme inacceptables, qui portent atteinte à la souveraineté et à la sécurité nationale : la sécession, la subversion, les activités terroristes et la collusion avec des forces étrangères. La LSN spécifie clairement que les droits et libertés légitimes, y compris les libertés d'expression, de la presse, de réunion, de manifester et de défilé dont jouissent les résidents de Hong Kong en vertu de la Loi fondamentale, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux



droits économiques, sociaux et culturels tels qu'appliqués à Hong Kong seront protégés.

Je ne peux souscrire aux affirmations selon lesquelles la LSN a mis un terme aux manifestations à Hong Kong. La raison pour laquelle aucun grand rassemblement public n'a eu lieu à Hong Kong depuis le mois de janvier l'an dernier est la pandémie de COVID-19. Hong Kong a déjà vécu au total quatre vagues de contamination de COVID-19, et la ville continue d'être confrontée à la quatrième vague qui se caractérise par de nombreux vecteurs de transmission inexplicables. Si les grands rassemblements publics ne sont pas autorisés, c'est donc uniquement aux fins de protéger la santé publique, la prudence imposant – comme cela a été décidé dans de nombreux autres lieux – de maintenir une distanciation sociale pour enrayer la propagation de la COVID-19. Cela est sans rapport avec la LSN ou toute autre considération politique.

Salutations distinguées,

**Eddie Cheung**

Special Representative for Hong Kong Economic and Trade Affairs to the European Union

Government of the Hong Kong Special Administrative Region of the People's Republic of China

Hong Kong Economic and Trade Office

Rue d'Arlon 118

1040 Bruxelles

Belgique

[www.hongkong-eu.org](http://www.hongkong-eu.org)